



OIC/11-ICTM/2022/RES/FINAL

Original: Anglais

**RESOLUTION
SUR
LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME
DANS
LES ETATS MEMBRES DE L'OCI**

ADOPTEE PAR

**LA 11^{ème} SESSION DE LA CONFERENCE
ISLAMIQUE DES MINISTRES
DU TOURISME (CIMT)**

BAKOU, REPUBLIQUE D'AZERBAIDJAN
27-29 JUIN 2022



RÉSOLUTION
SUR
LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DANS
LES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI

*La Onzième Conférence islamique des Ministres du Tourisme (CIMT), réunie du 27 au 29 juin 2022, à Bakou, République d'Azerbaïdjan, sur le thème : « **Le Rôle des Communautés locales dans le Développement du Tourisme** » ;*

Rappelant l'Accord général sur la coopération économique, technique et commerciale entre les États membres de l'OCI, adopté en vertu de la Résolution n° 1/8-E de la Huitième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (CMAE), tenue à Tripoli, en Libye, du 16 au 22 mai 1977 ;

Conformément au Programme d'action OCI-2025, adopté par la 13^{ème} Conférence islamique au Sommet, tenue à Istanbul, en République de Türkiye, les 14 et 15 avril 2016 ;

Réitérant les Résolutions adoptées par les différentes sessions du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, en particulier la Résolution n° 1/46-E de la Quarante-sixième session du CMAE, tenue à Abou Dhabi, Etat des Emirats arabes unis, les 1^{er} et 02 mars 2019 ;

Rappelant les résolutions adoptées par les précédentes sessions de la CIMT ;

Réaffirmant le Cadre de développement et de coopération dans le domaine du Tourisme entre les États membres de l'OCI, adopté par la Sixième session de la Conférence islamique des Ministres du Tourisme, tenue à Damas, République arabe syrienne, du 29 juin au 2 juillet 2008 ;

Réaffirmant également la Feuille de route stratégique pour le Développement du Tourisme islamique dans les Etats membres de l'OCI, adoptée par la 10^{ème} CIMT, réunie à Dacca, République populaire du Bangladesh, les 6-7 février 2018 ;

Consciente du rôle central du tourisme dans la promotion des interactions économiques, sociales et culturelles entre les nations, et dans la contribution à la paix, à la sécurité et à l'entente internationales ;

Réitérant la pertinence du tourisme durable par rapport à l'actualisation des stratégies et politiques d'éradication de la pauvreté de l'OCI et comme contributeur potentiel au développement durable ;

Exprimant sa satisfaction des résultats de l'Atelier de travail sur l'Amélioration de l'écosystème du Tourisme islamique dans les Etats membres de l'OCI : Développement des destinations et de l'industrie, organisé à Malatya, République de Türkiye, du 9 au 12 juillet 2018 ;

Se déclarant également satisfaite des conclusions du Programme de formation sur la Promotion du Tourisme favorable aux musulmans au Suriname et en Guyane, organisé par la CIDC, à Paramaribo, Suriname, du 15 au 17 juillet 2019 ;

Se félicitant de la cérémonie de lancement de Tabriz, en tant que ville du Tourisme de l'OCI pour l'année 2018, tenue à Tabriz, République islamique d'Iran, le 25 avril 2018 ;

Se félicitant également de la cérémonie de lancement de Dacca, en tant que ville du tourisme de l'OCI pour l'année 2019, tenue à Dacca, République populaire du Bangladesh, les 11-12 juillet 2019 ;

Exprimant sa satisfaction des résultats du « *Séminaire international sur le Développement d'un Tourisme favorable aux musulmans dans la ville de Dacca* » et de la « *Cérémonie de remise des prix* », organisés par SESRIC à Dacca, Bangladesh, le 15 Octobre 2019 ;

Prenant note avec appréciation du rapport intitulé « *Le tourisme international dans les pays de l'OCI en 2022 : perspectives et défis dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* », qui a été élaboré et présenté par le SESRIC ;

Rappelant les résolutions pertinentes de la 35^{ème} Session du COMCEC dans le domaine du tourisme, qui s'est tenue à Istanbul, en République de Türkiye, du 25 au 28 novembre 2019 ;

Saluant les efforts déployés par le Comité permanent pour la Coopération économique et commerciale de l'OCI (COMCEC) en matière de renforcement de la coopération touristique entre les Etats membres de l'OCI, notamment par le biais du Groupe de travail du COMCEC sur le tourisme et du Mécanisme de financement de projets du COMCEC ;

Exprimant sa gratitude à la République de Türkiye pour l'organisation du Neuvième Forum de Tourisme du Secteur Privé de l'OCI/COMCEC sur le thème : « *Impact de la pandémie de la COVID-19 sur le Secteur du Tourisme et Stratégies de relance* », tenu virtuellement, le 16 novembre 2021 ;

Ayant à l'esprit la stratégie pour le développement du tourisme culturel dans le monde islamique tel qu'elle a été élaborée par l'Organisation du Monde islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ICESCO) et adoptée par la 6^{ème} Conférence islamique des Ministres de la Culture, tenue à Bakou, République d'Azerbaïdjan en 2009 ;

Exprimant sa reconnaissance à l'État du Koweït pour l'organisation avec le CIDC de l'Édition exceptionnelle du Salon du Tourisme, de l'Artisanat et du Design d'intérieur, du 18 au 23 décembre 2019 ;

Prenant note de l'organisation par le CIDC et le SESRIC du Webinaire de Formation sur les stratégies de marketing des destinations touristiques, du 2 au 4 mars 2021 et du Webinaire de Formation sur les perspectives du tourisme durable dans les Etats membres de l'OCI, les 1^{er} et 2 juin 2022 ; et **se félicitant** de leur initiative d'organiser conjointement, en Novembre 2022, un Webinaire de Formation sur le Tourisme de santé dans les États membres de l'OCI ;

Prenant note également des activités des institutions compétentes de l'OCI visant à mettre en œuvre les résolutions de la CIMT et, tout particulièrement, celles relatives à la commémoration de Tabriz, Dacca et Gabala, en tant que villes de tourisme de l'OCI pour 2018, 2019 et 2020, respectivement, aux programmes de renforcement des capacités en matière de tourisme, dans le cadre du programme OCI-VET du SESRIC, et à la concrétisation du projet régional de « *Développement du tourisme durable à travers un réseau transfrontalier de parcs et d'aires protégées en Afrique de l'Ouest* » ;

Tenant compte des résultats de la Septième réunion du Comité de coordination sur le Tourisme, tenue à Bakou, République d'Azerbaïdjan, le 26 juin 2022, en ce qui concerne la sélection des lauréats du prix de la Ville du Tourisme de l'OCI pour 2023 et 2024, respectivement ;

Ayant examiné le rapport intérimaire du Secrétaire général relatif à la mise en œuvre des résolutions de la CIMT sur le développement du tourisme et au Cadre de développement et de coopération dans le domaine du tourisme entre les États membres de l'OCI, ainsi qu'à la Feuille de route stratégique sur le Développement du Tourisme islamique dans les Etats membres de l'OCI ;

1. **APPROUVE** la sélection de Şanlıurfa, République de Türkiye, comme Ville de Tourisme de l'OCI pour 2023 et de Khiva, République d'Ouzbékistan, comme Ville de Tourisme de l'OCI pour 2024 ;
2. **SE FELICITE** des plans élaborés par les institutions compétentes de l'OCI pour la commémoration de Dacca, en tant que Ville du Tourisme de l'OCI pour 2019, et de Gabala, en tant que Ville du Tourisme de l'OCI pour 2020 ; et **EXHORTE** les États membres de l'OCI à participer de manière active aux diverses activités devant être organisées dans les villes lauréates, en 2023 et 2024.
3. **INVITE** instamment tous les Etats membres et les institutions compétentes de l'OCI à mettre en œuvre la Feuille de route stratégique pour le développement du Tourisme islamique dans les Etats membres de l'OCI et à organiser des manifestations annuelles sur le tourisme islamique afin de promouvoir les flux touristiques intra-OIC, grâce à la facilitation des visas, à la promotion des investissements, au marquage et à la normalisation, et au renforcement des capacités.
4. **INVITE** le CIDC à soumettre un Plan de mise en œuvre pertinent sur les conclusions de l'Étude sur le marquage du Tourisme islamique dans le marché mondial.
5. **APPELLE** les États membres à faire part au Secrétariat général de l'OCI et au CIDC leur volonté d'accueillir la 3^{ème} Foire du Tourisme de l'OCI, au cours du deuxième semestre de 2023.
6. **INVITE** les États membres, le groupe de la BID et les autres institutions de financement, les organismes bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement, les entreprises et les institutions du secteur privé et autres institutions intéressées de l'OCI, dont notamment la CIDC et le SESRIC, à contribuer à la mise en œuvre du Projet Régional de Développement Durable du Tourisme dans un Réseau de Parcs et Aires Protégées Transfrontaliers en Afrique de l'Ouest, y compris la 2^{ème} Conférence des donateurs visant à faciliter la mise en œuvre de ce projet.
7. **INVITE** les Etats membres de l'OCI à réviser leurs protocoles actuels d'hygiène, de sécurité et de vaccination contre la COVID-19 à l'effet d'assouplir les restrictions existantes en matière de voyage liées à la pandémie, en temps opportun, ce qui ne manquera pas de favoriser la relance des activités touristiques internationales.

8. **DEMANDE** aux États membres de l'OCI d'investir davantage dans les activités et programmes de renforcement des capacités en vue d'améliorer les compétences des acteurs nationaux du tourisme et d'appuyer les efforts de relèvement dans ce secteur.
9. **EXHORTE** les États membres de l'OCI à accorder divers types de soutien financier aux acteurs nationaux du tourisme concernés pour faire face aux effets néfastes de la pandémie de la COVID-19, tels que des allègements fiscaux, des subventions et des fonds d'investissement, suivant leurs législations nationales.
10. **INVITE** les États membres et les institutions compétentes de l'OCI à partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques en matière de réponse à la crise inédite à laquelle se trouve confronté le secteur du tourisme, ainsi que des politiques innovantes sur le redémarrage rapide des activités touristiques dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, dans l'objectif de renforcer la coopération touristique intra-OCI.
11. **APPELLE** les institutions compétentes de l'OCI à organiser des programmes et des activités de formation sur les nouveaux développements, réglementations et opportunités dans le secteur du tourisme, dans la foulée de la pandémie de la COVID-19, en vue de renforcer les capacités des acteurs nationaux du tourisme et des décideurs politiques dans les États membres de l'OCI.
12. **ENCOURAGE** les États membres de l'OCI à intensifier la coopération avec les agences et institutions touristiques internationales et régionales à seule fin d'être constamment au fait des nouveaux développements dans le secteur et de faciliter le transfert des connaissances, des compétences et des expériences.
13. **INVITE** les États membres de l'OCI à bénéficier efficacement des programmes et projets lancés par les organes/institutions compétents de l'OCI, telles que le Bureau de Coordination du COMCEC, le SESRIC, le CIDC, l'IRCICA, l'ICESCO, la CICIA et l'INMPI, qui contribueraient au développement des capacités et à l'échange d'expériences.
14. **SE FELICITE** des efforts de l'IRCICA en matière de préservation et de promotion des biens du patrimoine écrit, matériel et immatériel et de leurs liens avec le tourisme, en organisant des séries de sessions sur les biens patrimoniaux écrits, artistiques et archéologiques, y compris les collections de manuscrits historiques et d'inscriptions sur les monuments, qui sont importants pour le tourisme culturel dans les États membres.

15. **PREND NOTE** des efforts déployés par l'IRCICA pour l'élaboration d'un programme pour la concrétisation de l'Attribution du Sceau de l'Excellence de l'OCI pour l'Artisanat, visant à stimuler les innovations, en encourageant les artisans à être plus créatifs, tout en suscitant leur attention sur leur rôle crucial dans la préservation de l'artisanat et du patrimoine.
16. **ENCOURAGE** les Etats membres de l'OCI à revoir leurs politiques existantes en matière de visas (Visa A-VIS) pour les citoyens des États membres de l'OCI et à faciliter la délivrance de visas basés sur le principe de réciprocité pour booster la coopération touristique intra-OCI, suivant leurs législations nationales.
17. **APPELLE** les États membres de l'OCI à investir dans la « numérisation » pour la promotion et la commercialisation de leurs destinations respectives ainsi que pour améliorer l'expérience des visiteurs internationaux dans le secteur du tourisme, aux fins d'accélérer les efforts de relèvement et d'accueillir davantage de touristes internationaux.
18. **ENCOURAGE** en outre les États membres de l'OCI à investir dans la diversification des produits touristiques, en se concentrant sur certains marchés de niche, tel que le tourisme islamique, l'écotourisme et le tourisme médical pendant et après la pandémie, suivant leurs législations nationales.
19. **INVITE** les États membres et les institutions compétentes de l'OCI à partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques en matière de développement du tourisme islamique, y compris la normalisation Halal, la certification Halal, le développement de produits touristiques islamiques, le marketing et la promotion.
20. **APPELLE** les États membres de l'OCI à explorer la possibilité d'impliquer les organisations du secteur privé dans les projets de développement des infrastructures, dans les territoires nouvellement libérés de la République d'Azerbaïdjan.
21. **INVITE** les États membres de l'OCI à encourager leurs citoyens à visiter l'Etat de Palestine et, tout particulièrement, Al-Qods Al-Charif, par le poste frontalier jordano-palestinien, pour exprimer leur soutien économique et leur solidarité avec les Palestiniens.
22. **ENCOURAGE** les États membres de l'OCI à apporter une réponse positive au changement climatique, à entreprendre des initiatives et des projets destinés à développer le secteur du tourisme et à promouvoir et contribuer efficacement aux efforts internationaux visant à protéger la nature et les sociétés.

23. **ENCOURAGE** en outre les États membres de l'OCI et les autres parties prenantes à toujours fournir aux touristes ayant des besoins spécifiques des installations appropriées.
24. **SE FELICITE** de la proposition du Gouvernement de la République d'Ouzbékistan d'organiser une « Semaine annuelle du Tourisme islamique » en Ouzbékistan, en automne 2022, sous le patronage de l'OCI ; et **ENCOURAGE** vivement les États membres de l'OCI à prendre une part activement audit événement.
25. **APPELLE** l'OCI et ses institutions compétentes, en particulier le SESRIC et le COMCEC, à organiser un atelier pour les Offices de tourisme des États membres africains à l'effet de renforcer leurs capacités en matière de développement du tourisme.
26. **APPELLE** en outre ces institutions à compiler et à produire un annuaire complet du tourisme, sous toutes ses formes, y compris les sites touristiques et archéologiques dans les États membres de l'OCI en Afrique, dans le cadre des efforts visant à mettre ces pays sur la carte et parmi les destinations touristiques de l'OCI et internationales.
27. **SALUE** l'initiative de la CIDC d'élaborer des études sur le tourisme durable et le tourisme de santé, et leurs impacts sur l'expansion du commerce intra-OCI.
28. **INVITE** les États membres et les institutions de l'OCI à apporter un soutien à la CIDC, au SESRIC et aux parties prenantes du projet en vue de diligenter la mise en œuvre du « Projet régional sur le développement du tourisme durable dans un réseau de parcs transfrontaliers et d'aires protégées en Afrique de l'Ouest », qui est essentiel pour le développement socio-économique de la région de l'Afrique de l'Ouest.
29. **SE FELICITE** des efforts du COMCEC en faveur du renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI, notamment dans le domaine du tourisme, à travers le Groupe de Travail sur le tourisme du COMCEC et les Instruments de Soutien Financier des projets du COMCEC.
30. **LOUE** les efforts déployés par le Groupe de travail sur le tourisme du COMCEC en vue de produire et de diffuser des connaissances, de partager des expériences et des bonnes pratiques et de concevoir des options politiques concrètes pour relever les défis communs des pays membres dans le domaine du tourisme.

31. **SE FELICITE** de l'offre de la République de Türkiye d'accueillir la Dixième Réunion du Forum du Tourisme du Secteur Privé de l'OCI/COMCEC, durant le deuxième semestre de 2022 ; et **INVITE** les États membres à encourager leurs entités du secteur privé à participer activement à cet événement majeur.
32. **SE FELICITE** également de l'offre de la République islamique du Pakistan d'accueillir le Premier Forum de l'OCI sur le Tourisme durable, en collaboration du Secrétariat général de l'OCI et de la CICIA ; et **DEMANDE** aux Etats membres et aux autres parties prenantes à participer activement à ce Forum.
33. **EXHORTE** les Etats membres et les institutions compétentes de l'OCI à partager leurs bonnes pratiques et leurs politiques en matière de développement du Tourisme islamique.
34. **REND HOMMAGE** à l'INMPI pour le développement et l'adoption des normes « OIC/INMPI 9 : 2019 - Services du Tourisme Halal : Exigences générales » ; et **APPELLE** les États membres et les institutions compétentes de l'OCI à sensibiliser davantage les acteurs du tourisme quant à ces normes à l'effet de développer et de normaliser la prestation des services de tourisme islamique.
35. **EXPRIME** ses vifs remerciements et sa gratitude au Gouvernement et au peuple de la République d'Azerbaïdjan pour leur chaleureuse hospitalité et les excellentes dispositions prises pour garantir le succès de la onzième session de la CIMT.
36. **SE FELICITE** de l'offre de la République d'Ouzbékistan d'accueillir la 12^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres du Tourisme (CIMT) en 2024, ainsi que de celle de l'Etat du Qatar d'abriter la 13^{ème} Session de ladite Conférence en 2026.
37. **DEMANDE** au Secrétaire général de l'OCI de veiller à la mise en œuvre de la présente Résolution et de lui en faire rapport à la douzième session de la Conférence islamique des Ministres du Tourisme.
